

219C0707
FR0000121204-FS0382

29 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

WENDEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 avril 2019, la société Wendel-Participations SE¹ (89 rue Taitbout, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le 25 avril 2019, le seuil de 50% des droits de vote de la société WENDEL et détenir individuellement 17 303 586 WENDEL représentant 34 607 172 droits de vote, soit 38,34% du capital et 50,77% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'annulation de 1 169 399 actions WENDEL dans le cadre du programme de rachat de la société³.

À cette occasion, le concert composé des sociétés Wendel-Participations SE¹ et Société Privée d'Investissement Mobiliers (ci-après « SPIM »)⁴ et de Mme Priscilla de Moustier n'a franchi aucun seuil et détient, au 25 avril 2019, 17 454 034 WENDEL représentant 34 907 482 droits de vote, soit 38,67% du capital et 51,21% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Wendel-Participations SE	17 303 586	38,34	34 607 172	50,77
SPIM	5	ns	10	ns
Total Wendel-Participations SE et SPIM	17 303 591	38,34	34 607 182	50,77
Priscilla de Moustier	150 443	0,33	300 300	0,44
Total concert⁵	17 454 034	38,67	34 907 482	51,21

¹ Société anonyme de droit européen dont l'actionnariat est composé de 1 169 personnes physiques et morales appartenant à la famille Wendel.

² Sur la base d'un capital composé de 45 132 192 actions représentant 68 160 722 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société WENDEL en date du 17 avril 2019 et D&I 219C0578 du 3 avril 2019.

⁴ Contrôlée à 100% par la société Wendel-Participations SE.

⁵ Cf. D&I 219C0209 du 4 février 2019.